



Quel est le divorce le plus simple, le plus rapide et le moins cher ?

publié le **13/09/2016**, vu **2307 fois**, Auteur : [Cabinet GC](#)

Nombre de couples souhaitent à un moment de leur vie mettre fin à leur mariage. On dit que le mariage est pour le meilleur et pour le pire ; cette deuxième option apparaît souvent sans avoir été anticipée, et lorsque le divorce s'avère inévitable, bon nombre de couples se sentent désemparés face à cette situation stressante. Le divorce a la réputation d'être une procédure douloureuse, onéreuse, longue et compliquée ; le législateur en a bien pris note.

Nombre de couples souhaitent à un moment de leur vie mettre fin à leur **mariage**. On dit que le mariage est pour le meilleur et pour le pire ; cette deuxième option apparaît souvent sans avoir été anticipée, et lorsque le divorce s'avère inévitable, bon nombre de couples se sentent désemparés face à cette situation stressante. Le divorce a la réputation d'être une **procédure** douloureuse, onéreuse, longue et compliquée ; le législateur en a bien pris note.

Une évolution positive du divorce

Ainsi, au cours des dernières décennies, des mesures ont été prises par le **législateur** de façon à ce que le divorce soit dédramatisé, évite le plus possible de perturber et traumatiser les **enfants** qui sont malgré-eux les victimes directes de la rupture de leurs parents, face à un divorce qui s'éternise par exemple ; les époux, quand à eux, peuvent avoir l'impression à ce moment là de voir le monde s'écrouler sur eux. Le divorce par Consentement Mutuel est la solution la plus adaptée lorsque l'on souhaite **divorcer** simplement, rapidement et le moins cher possible.

Article lié: [Le divorce à l'amiable](#)

Le divorce à l'amiable est plus traditionnellement appelé divorce par consentement mutuel. C'est un divorce facile, rapide (le délai est généralement de 3 mois maximum) et économique. . Il est nécessaire que les deux époux soient d'accord sur les effets du divorce (montant de la pension alimentaire, enfants, domicile, etc.) [\(...\) suite de l'article](#)

Un divorce simple, rapide et peu coûteux

A une condition : que les époux s'entendent sur le principe comme sur les effets de la **rupture**. Si ces conditions ne sont pas remplies, le divorce deviendra conflictuel, et ne sera plus une procédure à l'amiable, ce qui freine la rapidité et fait grimper la facture des honoraires exigés par votre avocat. Puisque les **époux** sont assistés du même avocat, les frais seront divisés entre eux. En cas de divorce par consentement mutuel à deux avocats, les époux devront régler les honoraires respectifs de leur conseil.

L'avocat recevra les époux ensemble, et c'est à ce moment là que la convention de divorce sera rédigée, acceptée et signée. Disposant d'une bonne marge de liberté, les époux décident d'un

commun accord de son contenu, tel que l'attribution du logement, le nom que l'épouse portera, le paiement des impôts, le versement d'une [prestation compensatoire](#), la résidence des enfants, le [droit de visite et d'hébergement](#)...

Bon à savoir : Les époux doivent fournir un dossier complet, le cas échéant, le Tribunal le rejettera et les délais s'allongeront en l'attente des pièces manquantes nécessaires au traitement du dossier. « DOSSIER COMPLET, DIVORCE VITE PRONONCE ! »

Le dossier sera alors déposé par l'avocat au **Greffes du Tribunal de Grande Instance**, et ce dernier fixera une date d'**audience**. Les délais sont entre 3 et 6 mois en moyenne, cette variable étant liée au degré d'engorgement des Tribunaux. Si le [juge](#) ne s'oppose pas au contenu de la convention, il homologuera celle-ci et prononcera le divorce. Le jugement sera disponible dans un délai moyen de deux semaines. Ce document fera foi auprès des tiers, étant la preuve que les époux sont divorcés.

Question liée: Peut-on modifier un jugement de divorce ?

Avec un divorce à l'amiable et un pacte familiale, peut-on revenir sur une décision prise mutuellement (garde des enfants, garde des biens immobiliers,...) lorsque la situation professionnelle évolue ou que le type de logement permettrait de reconsidérer les choses ?

[\(...\) lire la réponse](#)

[POSER UNE QUESTION](#)

NOUS INTERVENONS DANS TOUTE LA FRANCE [Notre cabinet à Paris](#):42 Rue de Lübeck, 75116 Paris 01 47 04 25 40 // [Notre cabinet au Havre](#)
: 1, rue Joseph Morlent 76600 Le Havre - 02 35 45 31 06